

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE

**ENSEIGNE**

1. La localisation à l'échelle de la ou des enseignes sur le terrain ou le bâtiment, en indiquant l'implantation et la hauteur des bâtiments existants.

2. Des croquis, plans, esquisses à l'échelle de la ou des enseignes et leur support.

3. Type d'éclairage : \_\_\_\_\_

4. Le type de matériaux : \_\_\_\_\_

5. Le paiement des frais de **30 \$**.

6. Mode de paiement **\*important de préciser\***.

Chèque :

Argent comptant :

Débit (en personne à l'hôtel de ville) :

Si votre projet se situe dans une zone C1- \* ou P2-4, votre projet sera soumis à un plan d'implantation et d'intégration architectural. Voir le règlement numéro 390 et amendements.

**Veillez prendre note que ce document n'a aucune portée légale.  
Pour l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet.**

[https://www.val-morin.ca/reglementation\\_formulaires/reglementation\\_urbanisme.php](https://www.val-morin.ca/reglementation_formulaires/reglementation_urbanisme.php)

**Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention préalable de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de votre demande.**

